



Politiques et Pratiques

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Groupe Canam inc. et ses filiales (Canam) s'engagent à fournir des produits et services de qualité, à assurer un environnement de travail sain et sécuritaire pour nos employés et à minimiser notre impact potentiel sur l'environnement. Notre engagement en matière de gestion environnementale sera bénéfique pour l'environnement, la société, nos employés et nos clients.

Canam vise à :

- exploiter ses installations conformément aux réglementations environnementales applicables;
- respecter les meilleures pratiques en matière de prévention de la pollution et protection de l'environnement dans le cours de ses activités;
- surveiller ses installations afin d'identifier des occasions de prévenir ou éliminer la pollution;
- intégrer les préoccupations et impacts environnementaux dans ses processus décisionnels et activités afin de respecter les normes en vigueur;
- réduire, réutiliser et recycler les déchets, et se procurer des produits et des matériaux recyclés, recyclables ou remis à neufs, lorsque ces alternatives sont disponibles, économiques et convenables;
- promouvoir une utilisation efficace des matériaux et des ressources dans toutes ses installations incluant l'eau et les énergies consommables (électricité, gaz naturel et pétrole), les matières premières et autres ressources;
- éviter l'utilisation de matières et produits dangereux lorsque ceux-ci ne sont pas nécessaires, rechercher des produits de remplacement lorsque possible, prendre les dispositions adéquates pour préserver la santé et l'environnement lorsque de tels produits ou matières sont utilisés, entreposés, et jetés;
- poursuivre la recherche et le développement de produits et services qui favorisent les économies d'énergie et/ou le recyclage des matériaux existants;
- communiquer son engagement environnemental à ses clients et fournisseurs;
- communiquer ses attentes quant au respect des normes et des bonnes pratiques environnementales par ses fournisseurs et ses entrepreneurs;
- améliorer continuellement son engagement et sa performance environnementale au cours de ses activités courantes et futures en effectuant des révisions périodiques;
- corriger dans les plus brefs délais toute pratique ou condition qui ne serait pas en conformité avec cette politique.